



Compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2024

Ordre du jour

- Forfait électricité Créatelier
- Renouvellement du contrat fourrière
- Antenne 4G Orange : convention
- Maison bleue : devis acoustique
- Devis empièchement parking mairie
- Questions diverses

**L'an deux mil vingt-quatre,
le quinze octobre à 18h00,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Michel EDY, Edward POUILLET, Yolande LE LOUARN et Antony KEREVEUR

Absent(e)s : Victoire LANI

Nombre de Conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Forfait électricité Cré'atelier

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'association Cré'atelier occupe la petite salle de la salle des fêtes tous les mercredis et qu'il a été convenu avec l'association qu'un forfait électricité serait appliqué pour l'utilisation du chauffage et des différents appareils électriques.

Elle propose de reconduire le tarif de 2023, à savoir 400 € pour les années 2024 et 2025.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** un forfait électricité de 400 € pour l'année 2024.
- **D'APPLIQUER** un forfait électricité de 400 € pour l'année 2025

Renouvellement du contrat fourrière - SACPA

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'un contrat de prestations globales « Fourrière animale » avec le groupe SACPA. Elle explique que le marché est conclu pour une année et peut être reconduit tacitement 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Ce contrat arrivant à échéance, Madame la Maire propose aux membres du conseil de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le renouvellement de contrat de prestations globales « Fourrière animale » avec le groupe SACPA.

Pour cette année, le montant de la prestation est de 395.32 € H.T.

Eglise : remplacement des jougs de suspension et des battants des cloches

Madame la Maire informe l'assemblée que le tableau de commande des cloches a été remplacé et que les cloches sonnent à nouveau.

Elle explique à l'assemblée que lors de cette intervention par l'entreprise ART CAMP, des travaux de remplacement des jougs de suspension et des battants des cloches ont été notifiés. Elle présente le devis des travaux pour un montant de 8 275 € H.T, soit 9 930 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis de ART CAMP pour un montant de 9 930 € TTC.

Antenne 4G - Convention

Madame la Maire explique que dans le cadre du New Deal Mobile, TOTEM France souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques. Les opérateurs ORANGE et FREE s'installeront sur ce pylône.

Madame la Maire explique que c'est la parcelle WM 58 (l'ancien terrain de sport), située grande rue, lieu-dit « Ar Voal », à Lescouët-Gouarec qui sera mise en location à TOTEM France et indique que la redevance annuelle sera de 2 000 € nets (deux mille euros). Les engins passeront par le chemin et le remettront en état.

La convention est signée pour 9 ans et les travaux dureront environ 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec, à **8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

- **APPROUVE** le projet
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre la parcelle WM 58 située grande rue, lieu-dit « Ar Voal » en location pour un montant de 2 000 € nets annuels
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec TOTEM France et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Yolande LE LOUARN demande s'il est possible de mettre une batterie sur les antennes car lorsqu'il y a des coupures de courant, l'alarme de son poulailler ne fonctionne pas. La question sera posée à l'entreprise.

Madame la Maire ajoute que sur le terrain de sport, les plantations ne poussent pas depuis des années et demande à Marie-José NOZAHIC voir ce qu'il est possible de faire.

Maison bleue – Devis acoustique

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil, les problèmes d'acoustique de la Maison avaient été évoqués. Deux devis ont donc été demandés :

ENTREPRISE	TOTAL H.T	TOTAL T.T.C
Guivarch Plafonds – TREMUSON	4 920 €	5 904 €
ED Concept – SAINT GERAND	4 550 €	5 005 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de choisir le devis proposé par ED Concept pour un montant de 4 550 € H.T, soit 5 005 € T.T.C
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ce devis

Devis empierrement parking mairie

Madame la Maire explique à l'assemblée que des travaux d'empierrement derrière la mairie sont nécessaires. Elle présente le devis de l'entreprise HELLEC Transports pour un montant de 2 190 € H.T, soit 2 628 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ce devis

Questions diverses

Vente d'une partie de la parcelle WK 198

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la demande de Madame Marie-Paule DUBOUE-SADRON qui souhaiterait acheter une partie de la parcelle communale WK 198. Cette parcelle, située derrière la mairie, donne sur l'arrière de la maison de Mme DUBOUE-SADRON et elle aimerait acheter la partie qui se situe dans la continuité de sa parcelle et qui équivaut à environ 60 m².

Madame la Maire propose également d'englober le délaissé qui se trouve devant sa maison (devant la parcelle WK 154).

Elle ajoute que la partie de la parcelle WK 198 qui intéresse Mme Dubous-Sadron a été estimée à 500 € et le délaissé à 150 € et que les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en vente ces terrains et à signer toutes pièces relatives à cette vente.

Installation d'un compteur à l'ancienne mairie

Madame la Maire rappelle à l'assemblée lors du conseil du 2 mai 2023, l'installation d'un compteur électrique à l'ancienne mairie avait été décidée. Le devis pour un montant de 1 658.88 € T.T.C a été validé. Il faut maintenant faire appel à un électricien pour le raccordement.

Madame la Maire ajoute que s'il faut faire une tranchée pour le raccordement, elle propose d'attendre l'entreprise qui fera les travaux de réfection de la cour de la salle des fêtes qui est abîmée pour avoir un devis.

Commission travaux

Madame la Maire souhaite convoquer la commission travaux car les dossiers de demandes de DETR doivent être envoyés avant le 15 décembre. Il s'agit de revoir l'atelier technique, de créer un carport et de refaire l'enrobé de la cour de la salle des fêtes. L'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) va être contactée pour la mise en œuvre du projet.

Anne-Laure LE GUILLOU propose également de contacter le CAUE pour l'aménagement floral.

Madame la Maire propose la réunion de la commission travaux le 28 octobre 2024 à 16h30.

Frais de fonctionnement – Ecole publique de Gouarec

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, lors du dernier conseil municipal, les élus avaient souhaité le détail du calcul de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique de Gouarec.

Des tableaux détaillant les frais pour les années 2022-2023 et 2023-2024 ont été transmis à la mairie mais les élus ont des interrogations sur certains postes, notamment le coût du ménage qui a été divisé par 2 et la participation au coût de l'ATSEM alors que la commune n'a qu'un élève en élémentaire. En effet, pour 1 élève en élémentaire, le coût pour la commune passe de 1 124 € en 2022-2023 à 758.06 € en 2023-2024.

Une demande d'explication complémentaire va être envoyée à Gouarec ;

- **Cimetière**

Un devis a été fait auprès de la carrière GUEGAN TP de Rostrenen pour 10 tonnes de gravillons pour le cimetière, pour un montant de total de 194.40 €. Geneviève PINTO explique que le cimetière est très propre à ce jour et qu'il ne semble pas nécessaire de rajouter des gravillons.

Les élus décident de ne pas donner suite pour le moment.

- **Point déchetterie**

Madame la Maire informe l'assemblée que plusieurs habitants se plaignent du manque de bacs jaunes au point déchetterie du bourg. Il n'y en a qu'un alors que dans la plupart des autres points, il y en a trois.

Une demande a été faite auprès de la CCKB sans réponse pour le moment. La demande va être relancée.

- **Activités à la Maison bleue**

Madame la Maire informe l'assemblée que plusieurs activités vont avoir lieu au mois d'octobre à la Maison bleue :

- Le match de foot le 19/10
- La marche pour octobre rose le 26/10

Anne-Laure LE GUILLOU précise qu'il faut annuler le marché des producteurs locaux le samedi 26/10.

- **Divers**

- Yolande LE LOUARN demande à ce que les arbres soient plus élagués, au niveau de Botervio, car les machines agricoles passent difficilement.
- Est-il possible d'envisager un éclairage ruelle de Bolann ?
- La fibre sera installée à la Maison bleue le 22 octobre.
- Anne-Laure LE GUILLOU explique à l'assemblée que plusieurs collectivités ont adhéré et pris des parts sociales à l'abattoir de Rostrenen pour l'aider et propose à l'assemblée d'y réfléchir. Madame la Maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

